

**Première réunion du mécanisme des experts sur les droits
des populations autochtones**
Genève du 01 au 03 octobre 2008.

Intervention de Monsieur BOUKHEROUF Belkacem
(Kabylie - Algérie)

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les experts,
Honorable assistance,**

Bonjour.

Monsieur le Président,

Notre organisation et toute la communauté amazighe d'Algérie se félicitent de la création de ce nouveau mécanisme en charge des questions autochtones et que nous voulons comme espace de rencontre convivial, de débat et d'échanges entre les communautés autochtones, entre ces dernières et leurs partenaires institutionnels et gouvernementaux.

Monsieur le Président,

Les acquis des populations autochtones, au niveau international, sont salvateurs et renseignent sur l'importance de ce genre de mécanismes pour faire aboutir les projets.

Il n'en demeure pas moins que si, sur le plan international et sur les questions de textes, les autochtones gagnent du terrain - ils s'en félicitent -, au niveau local et national, les choses ne semblent pas suivre.

Monsieur le Président,

C'est en partant de ce constat que nous proposons de faire de ce mécanisme un moyen efficace d'action sur le terrain par l'implication d'un très grand nombre d'acteurs concernés par la question autochtone. Nous le voulons aussi, de par les compétences qui lui sont dévolues par le conseil des droits de l'Homme, un levier de réflexion prospective et non seulement de rétrospectives. Il est, de notre point de vue, important de réfléchir dès à présent sur l'établissement et l'animation de réseaux régionaux d'études et de débat qui affermiraient les propositions d'avant chaque réunion annuelle de ce mécanisme.

Monsieur le Président,

L'éducation constitue, dans cette session, un axe fondamental de votre action et c'est dans ce sens que je désire intervenir : droit transversal par excellence, il est destiné à renforcer l'épanouissement de la personne humaine et sa dignité.

Mais cette dignité et cet épanouissement ne peuvent être effectifs que si l'éducation prend en compte les spécificités de celui qui la reçoit et reflète sa personnalité et ses aspirations.

A ce titre, il serait intéressant d'évaluer à travers votre étude le degré d'intégration des cultures autochtones et l'impact des systèmes éducatifs nationaux sur ces dites cultures en analysant la relation *éducation / identité*. Comme il serait utile de se pencher sur la problématique de la prise en charge des langues maternelles autochtones et l'impact de leur disparition sur les connaissances traditionnelles notamment dans les domaines de la médecine et de l'agriculture.

Cela va sans dire que toute étude menée dans ce sens devra évoquer la question de l'effectivité de l'accès des communautés autochtones à la pratique de ce droit. Ce sont les régions autochtones dans le monde qui accèdent le moins à l'éducation et qui subissent, le plus, les affres de cette déperdition.

La communauté amazighe d'Algérie souhaiterait voir l'étude, portant sur le droit à l'éducation, mettre en valeur la nécessité pour les Etats d'intégrer davantage la spécificité autochtone et les retombées positives de démarches éducatives consultatives ayant requis le consentement préalable, libre et en toute connaissance de cause des populations autochtones.

Je vous remercie.

Belkacem BOUKHEROUF

Association culturelle «TAFTILT»

**Adresse : chez Hocine Amghar KMS l'Université N° 42
Cité 2000 logts Bt 3 N° 06 Nouvelle-Ville Tizi-Ouzou Algérie**

Mail : belkarimazul@yahoo.fr